



Acte n° 2024C260

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 27

Pouvoirs : 11

Votants : 38

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 12/12/2024

Le 19 Décembre 2024, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle polyvalente, 3 place Marcel Bonnet à Ambérieux-en-Dombes (01330).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Valérie BOYER, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Pascal CUNY, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michelle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS, France-Line VINCENT.

Absents excusés : Marcel BABAD (Pouvoir à Marc PECHOUX), Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Ingrid BESSON (Pouvoir à Richard PACCAUD), Carole BONTEMPS-HESDIN (Pouvoir à Gabriel AUMONIER), Emmanuelle CARGNELLI, Jacques CORMORECHE, Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir à Armand CHAUMONT), Nadia GUYON (Pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Bruno HENRY, Agathe IACOVELLI (Pouvoir à Nicole DUGELAY), Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir à Frédéric VALLOS), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir à Yves DUMOULIN), Bernard REY (Pouvoir à Patrick NABETH), Nathalie TISSERAND (Pouvoir à Vincent LAUTIER), Catherine VIGNON (Pouvoir à Valérie BOYER).

Secrétaire de séance : Stéphane BERTHOMIEU.

OBJET : ENVIRONNEMENT – Demande de subventions pour les travaux de restauration de la continuité écologique du seuil de Chantemerle à Saint-Didier-de-Formans

M. David POMMIER, Vice-Président en charge de la GEMAPI et de l'agriculture, rappelle que le projet de restauration de la continuité écologique au droit du seuil de Chantemerle à Saint-Didier-de-Formans vise à effacer l'obstacle à l'écoulement créé par la chute d'eau de 1,11 mètres dans le lit du cours d'eau du Formans. Pour cela, une rivière de contournement de 90 mètres de longueur pour 5 à 14 mètres d'emprise de largeur suivant les tronçons sera réalisée en rive gauche du seuil pour le contourner. Les travaux comprennent également la restauration du fond du lit de la rivière à partir de l'aval immédiat du seuil de Chantemerle sur une longueur de 110 mètres.

Ce projet a fait l'objet d'une concertation avec les acteurs locaux, les propriétaires et exploitants des parcelles situées dans l'emprise du projet et les partenaires techniques, institutionnels et financiers. Le scénario de travaux retenu a été choisi lors du COPIL du 11 janvier 2024.

Le plan de financement projeté est le suivant :

Intitulés opérations	Montants HT (€)
Maitrise d'œuvre – étude et recherche	54 800 €
Phase chantier	300 700 €
Communication	3 200 €
TOTAL HT	358 700 €

Il est ainsi proposé d'effectuer une demande de subventions sur la base des montants de réalisation auprès des deux partenaires financiers du projet.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 05/12/2024.

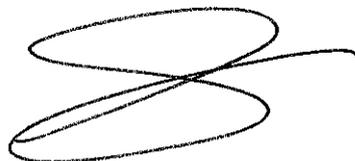
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **DE SOLLICITER** une subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental de l'Ain pour la réalisation des travaux de restauration de la continuité écologique au droit du seuil de Chantemerle à Saint-Didier-de-Formans ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à cette demande ;
- ✓ **DE DIRE** que les dépenses et recettes liées à la réalisation de ce projet sont inscrites au Budget GEMAPI.

A Ambérieux, le 19/12/2024

Le Secrétaire de Séance,

Stéphane BERTHOMIEU



Affichage sous format électronique : 24/12/2024

Le Président,

Marc PECHOUX

